



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO - ASPE-L1

Communauté de Communes de
Sarrebouurg Moselle Sud
ZAC Terrasses de la Sarre
BP 50157
57403 SARREBOURG CEDEX

Objet : Dossier d'autorisation concernant l'épandage des boues issues de la STEP de SARREBOURG sur le territoire des communes BARCHAIN, BEBING, BERTHEMING et IMLING (Dérogation nickel)

Metz, le 21 OCT. 2014

Courrier de notification d'arrêté

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté, en date du 06 octobre 2014, portant autorisation, au titre du code de l'environnement.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

En votre qualité de pétitionnaire, les factures relatives à l'insertion des avis, en vue de l'information des tiers, dans deux journaux locaux vous seront adressées pour règlement, conformément aux dispositions de l'article R 214-19 du code de l'environnement relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par la loi sur l'eau.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de **BARCHAIN, BEBING, BERTHEMING et IMLING** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale de deux mois. Cette autorisation sera par ailleurs consultable sur le site internet de la préfecture durant une période minimale d'un an.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER